REIMS, COLLINE SAINT-NICAISE.
PARTIE DE

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Coteaux, Maisons et Caves de Champagne inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en 2015

NUANCIER COULEUR

CONSEILS ET RÈGLES POUR LA MISE EN COULEUR DES FAÇADES

Valoriser le patrimoine architectural, urbain et paysager pour renforcer l'identité du site de Saint-Nicaise à Reimsdans le cadre de l'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015.

Reims.fr

Le nuancier couleur, un outil de valorisation architecturale du patrimoine

Une grande richesse et diversité architecturales à préserver

Le territoire est caractérisé par une grande richesse et diversité architecturales, datant principalement des XIXe et XXe siècles avec la présence d'un patrimoine monumental remarquable plus ancien.

Le nuancier, un document de conseil et de sensibilisation au patrimoine

Sensible à la nécessité de préserver son héritage historique très varié, la ville de Reims a mis en place un outil de gestion du patrimoine architectural et urbain, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) du site de Saint-Nicaise à Reims.

En accompagnement de l'AVAP du site de Saint-Nicaise, le nuancier couleur constitue un document de référence qui se positionne en complémentarité des fiches pratiques de travaux et du lexique illustré pour réaliser des projets de rénovation et de création bâtie. Il fournit des éléments de conseil dans le choix personnalisé des couleurs pour le ravalement des façades à destination des particuliers et des professionnels.

Il permet de conforter la ville comme Ville d'art et d'histoire à découvrir et de sensibiliser les habitants à leur patrimoine. Il a pour objectifs de :

- Maintenir les valeurs patrimoniales des séquences bâties ;
- Valoriser la richesse architecturale de Reims ;
- Préserver l'harmonie originelle des teintes et l'ambiance des quartiers ;
- Intégrer un bâti ancien ou un nouveau bâtiment de manière respectueuse au sein de son environnement.

Les couleurs en référence aux matériaux naturels et aux paysages

Le nuancier fait référence aux couleurs caractéristiques des matériaux locaux naturels, issus du territoire marnais. Il est conçu à partir de l'observation des teintes des façades historiques de grande valeur patrimoniale du territoire et reflète l'identité de la ville de Reims et de son paysage urbain. Il s'inspire du nuancier conseil de la Marne, réalisé par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

L'organisation du nuancier couleur

Le nuancier est composé de trois palettes thématiques :

- La palette des façades (murs de façades) ;
- La palette des menuiseries (fenêtres, volets) ;
- La palette des portes et ferronneries (portes, portails, grilles et garde-corps, appuis de fenêtre).

La diversité de l'architecture du territoire repose sur une grande variété de matériaux locaux, utilisés à des périodes historiques différentes avec des écritures architecturales multiples. Ces matériaux, par leur texture, leur couleur et leur aspect, caractérisent l'identité architecturale rémoise et permettent une bonne intégration du bâtiment dans le paysage urbain.

Le nuancier couleur, mode d'emploi

La palette des façades suivant les couleurs des matériaux naturels de construction

Pour la réhabilitation du bâti ancien, le choix des couleurs sera établi à partir du type de matériaux utilisés au sein de la construction : les pierres d'Euville, de Courville, la craie, les pierres calcaires, les pierres meulières, les briques, les enduits à la chaux naturelle et les pans de bois enduits ou apparents... Les constructions neuves devront faire référence aux teintes des bâtiments voisins existants afin de créer un paysage urbain harmonieux.

Chaque tonalité de pierre naturelle (colonnes A, B, C, D,E), ou de brique (ligne 6) selon la cuisson, varie d'une teinte très claire à une teinte sombre.

La palette de couleurs proposée pour les façades de Reims se compose de 30 coloris :

- Cinq blancs colorés, qui sont à utiliser pour les encadrements de baies (ligne 1 de A1 à A5) et parfois selon le type d'architecture pour les fenêtres, portes et volets ;
- Quinze couleurs nuancées caractérisant les murs et les façades : une teinte claire (ligne 2), une teinte moyenne (ligne 3) et une teinte soutenue (ligne 4) ;
- Cinq coloris plus sourds et foncés (ligne 5), dédiés au soubassement de la façade.

Toutes les teintes d'enduits s'harmonisent avec les couleurs de briques

- Cinq coloris bruns plus soutenus (ligne 6) destinés aux briques peintes.

Le choix des couleurs

- Sélectionner une colonne (A, B, C, D ou E) ;
- La couleur des encadrements est prédéterminée en ligne 1, celle du soubassement en ligne 5 ; et celle des briques peintes en ligne 6 ;
- Choisir la couleur de façade parmi les lignes 2,3,4.

Les façades

échantillons de couleurs

	A *Pierre grisée Euville*	*B* *Pierre dorée Courville*	*C* *Pierre calcaire, craie*	*D* *Pierre rosée*	*E* *Pierre ocrée meulière*
1 *Encadrement*	A1	B1	C1	D1	E1
2 *Façade*	A2	B2	C2	D2	E2
3 *Façade*	A3	B3	C3	D3	E3
4 *Façade*	A4	B4	C4	D4	E4
5 *Soubassement*	A5	B5	C5	D5	E5
6 *Briques peintes*	A6	B6	C6	D6	E6

La palette des menuiseries suivant les couleurs du paysage

Inspirée par les couleurs caractéristiques des grands paysages naturels et des constructions bâties de la Marne, la palette met en avant :

- Les gris (ligne F) de la teinte des nuages ;
- Les bleutés (ligne G) de la teinte du ciel ;
- Les verts (ligne H) rappelant la teinte des végétaux naturels ;
- Les bruns dorés (ligne I) comme la teinte des pierres et du sable ;
- Les bruns rosés (ligne J) comme les sarments de vignes l'hiver et la brique rose ;
- Les rouges briques (ligne K) en référence aux teintes diversifiées de la brique.

Cette palette est destinée aux volets et aux fenêtres. Elle associe des coloris classiques ou traditionnels (beige, brun nuancé…) à des tonalités plus modernes (gris bleuté, vert amande …).

Le choix des couleurs :

- Choisir une ligne (F, G, H, I, J ou K) ;
- La colonne 1 pour les fenêtres ;
- Les colonnes 2 et 3 pour les volets.

Les menuiseries

échantillons de couleurs

	1 *Fenêtre*	*2* *Volet*	*3* *Volet*
F *Gris*	F1	F2	F3
G *Bleu*	G1	G2	G3
H *Vert*	H1	H2	H3
I *Brun doré*	I1	I2	I3
J *Brun rosé*	J1	J2	J3
K *Rouge brique*	K1	K2	K3

La palette des portes et ferronneries aux teintes soutenues

Cette palette est destinée aux portes d'entrée, portails et à l'ensemble des ferronneries de la façade (garde-corps, grille, grattoir, appui de fenêtre…) avec des coloris plus soutenus classiques, et parfois contemporains (G4, H5…).

Cette gamme s'harmonise parfaitement avec la palette des menuiseries et volets suivant un camaïeu, par exemple (une même couleur avec des nuances du clair au foncé : de F1 à F6, G1 à G6…)

- Les teintes soutenues (colonnes 4 et 5) et le noir (F6) sont destinés aux portes ;
- Les teintes très foncées (colonnes 5 et 6) sont recommandées pour les ferronneries et les grilles.

Cette palette peut être utilisée pour les façades commerciales.

Les portes et les ferronneries

échantillons de couleurs

	4 *Porte*	*5* *Porte ferronnerie*	*6* *Ferronnerie*
F *Gris*	F4	F5	F6
G *Bleu*	G4	G5	G6
H *Vert*	H4	H5	H6
I *Brun doré*	I4	I5	I6
J *Brun rosé*	J4	J5	J6
K *Rouge brique*	K4	K5	K6

Démarches administratives

Obtenir une autorisation d'urbanisme pour les particuliers et les professionnels

Tous les travaux sont soumis à autorisation d'urbanisme délivrée par le maire de Reims (conformément aux articles R421-1 à 421-17 du code de l'urbanisme).

Choisir les couleurs en fonction du nuancier couleur

Le choix de peinture et d'enduit devra être réalisé conformément au présent nuancier couleur, défini par la Ville. Il est recommandé de se mettre en lien avec la direction de l'urbanisme, de l'aménagement urbain et archéologie (DUAUA), service d'instruction des permis de construire, ou l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Marne (UDAP) pour vous conseiller et faciliter l'instruction de votre dossier.

Vous pouvez mandater un architecte ou un maître d'œuvre qui vous aidera à concevoir votre projet et à rédiger les pièces écrites et graphiques de votre dossier.

Toute modification de l'aspect de la façade comme un ravalement, un changement de volets, de fenêtres, la création d'une extension, d'une annexe doit faire l'objet d'un dépôt d'autorisation en mairie de Reims (déclaration préalable ou permis de construire, selon l'importance des travaux).

Reims.fr

Direction de l'Urbanisme,
de l'Aménagement Urbain et Archéologie de la ville de Reims
Service droits des sols
36 rue de Mars - CS 80036 - 51722 Reims cedex - Tél. : 03 26 77 78 79

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Marne
38 rue Cérès - BP 2530 - 51081 Reims cedex - Tél. : 03 26 47 74 39
Courriel : sdap.marne@culture.gouv.fr

Quelques exemples de ravalement de façades

1 rue Kalas

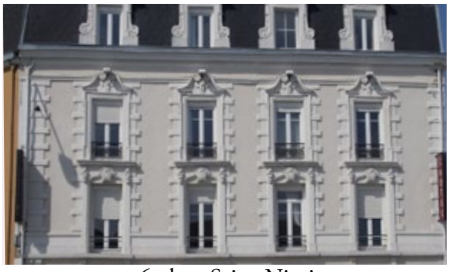
6 place Saint-Nicaise

19 rue du Grand Cerf

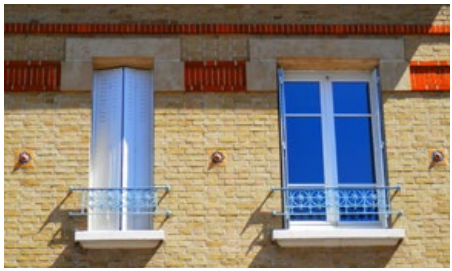
12 rue des Créneaux

19 rue Dieu-Lumière

122 bis rue du Barbâtre

14 rue Saint-Maurice

156 rue du Barbâtre

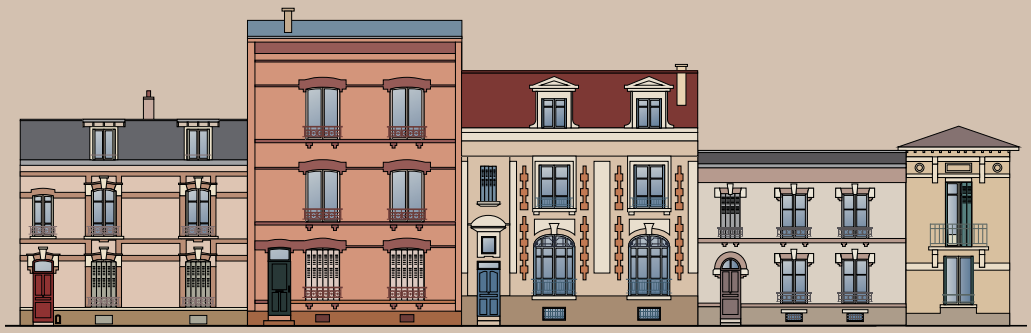

Conception : ville de Reims
Réalisation et photographie : Sarah Hinnrasky Charlier Architecte-urbaniste (Agence d'urbanisme de Reims)
Composition : Direction de la communication de la ville de Reims - Imprimé en septembre 2016

Reims.fr